

Bouqu'info



www.boult-sur-suipe.fr

n°148

**AVRIL
2018**

Le mot du maire

Voilà la bonne nouvelle est arrivée !

Seule commune à ma connaissance dans la Marne, à réaliser ce tour de force, nous pouvons cette année, baisser la taxe foncière bâtie de 3.16%.

Une diminution conséquente des charges de fonctionnement permet aujourd'hui ce résultat. Nous aurions pu baisser bien plus, mais on ne sait pas de quoi sera fait demain et il est prudent de garder une poire pour la soif, expression d'antan qui prend tout son sens aujourd'hui.

La grande majorité de nos aînés sont sages, il est de bon ton de suivre leurs conseils.



Ceci étant, vous le savez peut-être, je vais déposer prochainement ma démission en tant que maire de notre magnifique commune.

Encore quelques dossiers épineux à finaliser et ce sera chose faite.

L'achat d'une entreprise en grande difficulté m'oblige à quitter notre belle région.

Je n'ai pas d'inquiétude, une liste sortante avec en tête Monsieur Christian THIEBEAUX saura mener à bien la continuité de notre programme.

Si vous lui permettez de me succéder bien sûr.

Je resterai en contact avec lui quoiqu'il advienne.

Sachez que ce fut un honneur pour moi de vous servir et de défendre vos intérêts, et ce n'est pas sans une certaine émotion que je vous dis, "Au revoir".

Agenda

4 mai : Marché gourmand

6 mai : Journée des Fées Main

6 mai : Après-midi sportive place de la mairie

8 mai : Cérémonie du 8 mai « monument aux morts »

18 mai : Soirée jeux de société à 20h30

25 mai : Don du sang

1^{er} juin : Marché gourmand

15 juin : Soirée jeux de société à 20h30

15 et 16 juin : Représentation théâtre

23 juin : Fête de la musique

25 juin : Brocante

29 juin : Kermesse

6 juillet : Marché gourmand



Fermeture du secrétariat de mairie les samedis : 02, 30 juin, 11, 18 et 25 août

Fermeture de l'agence postale communale du 13 août au 25 août

Etat civil

Mariages

Josiane Pauline Elise AMPHOUX et Olivier François Cyril BIANCHI mariés le 03/03/2018



Informations pratiques

Recensement militaire

Recensement militaire pour les jeunes (garçon et fille) de 16 ans. Se présenter au secrétariat de mairie muni du livret de famille et de sa pièce d'identité.

Don du sang

Une collecte de sang aura lieu sur notre commune le vendredi 25 mai 2018 de 15h30 à 19h30, salles jaune et verte rue Neuve. Venez nombreux !

Crottes de chiens

La réglementation et le civisme obligeant les propriétaires de chiens à ramasser les déjections canines, la commune met à leur disposition gratuitement des CROTINETTES (sacs pour ramasser les déjections canines). Vous pouvez venir chercher les sacs aux horaires d'ouverture de la mairie ou nous contacter au : 03.26.03.30.55 ou mairie.boultoursuippe@wanadoo.fr Les sacs vous seront délivrés au trimestre.



Plan canicule

Comme chaque année, la mairie recense les personnes à risques en cas de fortes chaleurs. Si vous êtes dans ce cas ou si vous connaissez quelqu'un de concerné, merci de nous le signaler grâce au coupon disponible dans le hall de la mairie ou sur le site internet de la commune : www.boultoursuippe.fr.



Défibrillateur

Le défibrillateur est maintenant positionné sur le côté gauche de la mairie en face de l'entrée de l'école maternelle. Nous vous invitons à venir constater son nouvel emplacement.

Collecte des jours fériés mai 2018

Nous vous informons que la collecte du lundi 21 mai (férié) aura lieu normalement.
Merci de sortir les bacs la veille.

Respect des règles de bon voisinage

Il est interdit de brûler à l'air libre ses **déchets verts**, comme l'ensemble de ses **déchets ménagers**.
Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.
Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Bruits dans les propriétés privées

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuses à gazon, à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse sont autorisés aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30

Les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Respect du code de la route

Comme le suggère le dessin en première page de ce Bouqu'info, il est demandé aux conducteurs de faire un effort pour le respect des règles du code de la route. La vitesse doit être adaptée à l'environnement, cependant nous constatons que des véhicules circulent sans prendre le soin de faire attention aux piétons.

Commandes groupées de bois de chauffage 2018

Cette année nous avons le même fournisseur que l'an dernier avec le même tarif, livré en **VRAC**.



Le stère en 1 mètre : **42 euros**

Le stère en 50 cm : **49 euros**

Le stère en 33 cm : **52 euros**

Moins de 10% de bois blanc, séchage minimum 2 ans.

Pour simplifier les commandes, vous pouvez joindre directement M. LUPETTE au 06.24.06.57.66 avec qui pourrez convenir d'une date de livraison.

Monde associatif

Marché gourmand

Depuis le mois d'avril, le marché gourmand est organisé dans l'ancienne cours de l'école. Venez nombreux le vendredi 4 mai pour retrouver les commerçants présent lors de ce marché.

Truite de la Suippe

Comme tous les ans et dans le cadre du maintien de l'environnement, la Truite de la Suippe a procédé, le samedi 3 mars, au nettoyage des rives de la Suippe sur notre commune.

Outre l'élagage et le retrait de branches encombrantes, les membres présents ont ramassé encore de nombreux débris : canettes, bouteilles, papiers, plastiques en tout genre et l'insolite du jour... un tube néon ! La Suippe et ses abords ne sont pas une déchetterie, merci à tous de les respecter.

Pour rappel, nous sommes une association de pêcheurs en mode "raisonné", créée en 1965.

Nos adhérents s'autolimitent à 3 jours de pêche par semaine et 2 prises de truite par jour tout en encourageant la pratique du "no-kill" : attraper et relâcher. Nous sommes également des protecteurs "bénévoles" de la nature. Nous réalisons, 3 fois par an, des séances d'entretien du lit de la Suippe ainsi que le nettoyage et l'entretien des rives sur notre parcours, la préservation de frayères et la limitation de zones de pêche (pour la protection et la reproduction de la truite Fario). Des repeuplements halieutiques sont organisés pendant la période de pêche. Tout cela en fait un parcours d'exception... très apprécié des pêcheurs.

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter : latruitedelasuipe@gmail.com

Tarifs : Adulte 56€ (droit d'entrée 10€) / Jeunes moins de 16 ans 30€ / moins de 12 ans 4€.

INFO : Suite au niveau encore élevé des eaux, constaté le 3 mars, l'ouverture de l'étang du Vivier est pour le moment retardée. Renseignements : Mme Breton 06 82 15 80 27. Tarifs : 1/2 journée - 12€ / Journée 22€ (Carte de pêche non obligatoire).

Même si il reste toujours membre, nous remercions M Claude RAACH qui a assuré la présidence de notre association pendant de très nombreuses années.

Les Boultrain

Le comité des fêtes vous rappelle ses prochaines manifestations :

6 mai après-midi sportive à partir de 14 h 30

23 juin fête de la musique à partir de 18 h30

14 juillet rallye pédestre barbecue pour découvrir ou redécouvrir notre village.

Merci à tous de votre participation.

Par contre nous ne remercions pas les personnes indécrites qui depuis quelques temps nous subtilisent nos panneaux d'informations placés aux entrées du village, c'est décevant.

Comme chaque association, nous fonctionnons grâce à quelque bénévoles. Si vous souhaitez nous rejoindre contactez-nous sur lesboultrain6@gmail.com



Sport et loisirs

L'association Sport et Loisirs Pour Tous organise sa brocante annuelle le 24 juin de 6h00 à 18h00 au centre du village. Nous vous attendons nombreux, vendeurs, chineurs ou promeneurs. Buvette et restauration sur place.

Retrouvez le bulletin d'inscription et toutes les informations sur le blog de l'association :

<http://sportsloisirs-boult.blogspot.fr/>

Atypik'ART

L'association Atypik'ART (association de créateurs, artistes, artisans de Champagne Ardenne et Picardie) organise la 4^{ème} édition de sa Journée des Fées Main ! Celle-ci aura pour thème « La Fête des Mères et des Pères ».

Elle se déroulera le dimanche 6 mai à la salle des fêtes de Boult/Suipe de 9h à 18h.

Des artisans et créateurs professionnels proposeront des ateliers et des démonstrations au public afin de partager leur métier, leur passion, leur savoir-faire.

Vous retrouverez notre formule 3 ateliers achetés = 1 p'tit encas offert (une crêpe sucrée et une boisson non-alcoolisée) et toujours le tarif des ateliers « spécial adhérent »*.

Il y aura également de quoi se restaurer, se désaltérer, et participer à notre Tombol'œufs pour tenter de gagner les créations des exposants ou des lots offerts par nos partenaires...

Renseignements et inscriptions par mail à atypikart@gmail.com ou par téléphone au 06 85 88 98 10.

(*possibilité d'adhérer à notre association sur place le jour-même).



APE

Déjà le troisième trimestre ??!

L'Association des parents d'élèves de Boult-sur-Suipe a déjà bien remplie cette année scolaire 2017-2018. Deux belles interventions ont été réalisées au profit des enfants : la « Semaine du goût » sur le thème des continents et les cloches de Pâques avec sa traditionnelle distribution de chocolats. Ces interventions et nos différentes opérations de vente se déroulent dans les meilleures conditions possibles notamment en raison de l'aide apportée par nos bénévoles. Nous profitons donc de cet article pour vous dire un grand merci !

Dès à présent, l'APE se prépare à fêter son cinquantième anniversaire et à terminer l'année scolaire sous le signe du soleil et de la fête !

Ainsi, nous avons le plaisir de vous annoncer, que cette année encore, nos actions de financement nous permettent d'offrir le repas du pique-nique, qui se déroulera le vendredi 22 juin, à tous les enfants des écoles. Une condition reste cependant à remplir : nous avons besoin de nombreux parents, grands-parents..., pour accompagner les enfants de la sortie des écoles au terrain Savard. Une information plus précise vous sera délivrée après la rentrée des vacances de printemps. Mais vous pouvez déjà vous inscrire sur le Doodle !

Une autre date est aussi à retenir : le vendredi 29 juin. Date à laquelle nous vous convions à la grande kermesse annuelle des écoles ! Un invité surprise sera présent pour vous éblouir ! Pour cet événement, nous avons encore besoin de vous chers bénévoles. Car plus vous serez nombreux, plus nous pourrons offrir de stands aux enfants. Alors n'hésitez pas à consulter notre blog et à vous inscrire sur le Doodle.

Les enfants bougent, bougeons avec eux !

Commission communication : Brunhoso C., Delville C., Fillion E., Fortier J., Marchand M., Mintoff F., Raach K.

Illustration : M.Mintoff

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 février 2018

Délibération n° 2018-06 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 15 voix pour et 2 voix contre, décide :

- de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} avril 2018.
- que l'emploi d'adjoint technique territorial relève de l'échelle C1. L'indice de rémunération de l'agent sera compris entre l'indice brut 325 et l'indice brut 367 (en fonction de l'échelon de l'agent). Il sera nommé stagiaire pendant 1 an.
- d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif.
- d'autoriser le Maire :
 - * à effectuer une déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne.
 - * à signer tout document se rapportant à cette affaire.
 - * à mettre à jour le tableau des emplois de la commune en intégrant ce nouveau poste.

Délibération n° 2018-07 - Compte de Gestion 2017 du Trésorier

Le conseil après en avoir délibéré, avec 17 voix pour, approuve le compte de gestion de l'exercice 2017 établi par Monsieur le Trésorier Payeur de Reims Banlieue Bourgogne.

Délibération n° 2018-08 - Vote du compte Administratif 2017

Lecture est faite au conseil du compte administratif 2017 en fonctionnement comme en investissement, lequel peut se résumer ainsi :

	Recettes	Dépenses	Solde
<i>Section de fonctionnement</i>			
Résultat 2017	813 621.	579 953.72	+ 233 667.69
Résultats antérieurs 2016	271 471.03		+ 271 471.03
Résultat 2017 fonctionnement			+ 505 138.72
<i>Section d'investissement</i>			
Résultat 2017	517 313.46	334 319.01	+ 182 994.45
Solde antérieur reporté		65 971.43	- 65 971.43
Résultat 2017 investissement			+ 117 023.02
<i>Restes à réaliser au 31/12/2017</i>			
Fonctionnement	/	/	/
Investissement	56 587	66 336	-9 749
Résultat cumulé 2017 : fonctionnement + investissement			622 161.74

Le conseil, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 3 contre, adopte le compte administratif 2017 qui fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de **505 138.72 €** qui sera affecté au compte 002 du budget 2018,
- un excédent d'investissement de **117 023.02 €** qui sera affecté au compte 001 du budget 2018.

Délibération n° 2018-09 - Affectation du résultat de l'année 2017

Après adoption du compte administratif 2017, constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution globale de :	+ 117 023.02 €
un solde de restes à réaliser de :	- 9 749.00 €
Entrainant un excédent de financement de :	+ 107 274.02 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31/12/2017.

Le conseil après en avoir délibéré, décide avec 17 voix pour, de procéder à l'affectation des fonds disponibles de la façon suivante :

- * Report en section de fonctionnement au compte 002® : **505 138.72 €**
- * Report en section d'investissement au compte 001® : **117 023.02 €**

Informations diverses

- ⇒ La CU a prévu de faire d'importants travaux au lotissement du Paradis (candélabres, trottoirs).
- ⇒ L'installation d'un miroir est prévue au coin de l'allée Marguerite Poirson.

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2018

Monsieur le Maire débute la séance en précisant qu'étant donné que lors du précédent conseil municipal, Madame LECLERE a tenu à son encontre des propos diffamatoires, il ne répondra plus à aucune de ses questions tant qu'elle ne se sera pas excusée publiquement. Il ajoute qu'il a déposé une plainte pour outrage à magistrat, ainsi que l'autre Maire également mis en cause.

Délib n° 2018-10 - Impôts : vote des taux pour l'année 2018

Monsieur le Maire suggère de ne pas modifier les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâti et d'abaisser le taux de la Taxe Foncière Bâti à 28.50 % contre 31.66 % en 2017.

Proposition est donc faite de fixer les taux d'imposition comme suit :

- * Taxe d'habitation : 16.53%
- * Taxe Foncière : 28.50%
- * Taxe foncière (non bâti) : 19.75%

Le conseil après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et 1 abstention, adopte les taux détaillés ci-dessus.

Délib n° 2018- 11 - Attribution des subventions aux associations pour l'année 2018

Le conseil après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations comme suit :

	Montant alloué	Votes : nombre de voix		
ADMR	1200	18	pour	
A la croisée des jeux	300	18	pour	
APE	700	17	Pour	1 abstention
Association anciens combattants	400	18	pour	
Association des personnes âgées	400	18	pour	
Association Mondement 1914	50	18	pour	
Association Sauvegarde patrimoine	250	17	Pour	1 abstention
EHPAD Le grand jardin	1701	18	pour	
Familles rurales -Aides ménagères	900	18	pour	
Jeunes sapeurs-pompiers	100	18	pour	
Les Boultrain	1500	17	Pour	1 abstention
Prévention routière	50	18	pour	
Aides divers	4449	18	pour	

Délib n° 2018-12 - Adoption du budget 2018

La lecture du budget en fonctionnement comme en investissement est faite au conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 14 voix pour et 4 contre pour tous les chapitres sauf pour le chapitre 67 qui comptabilise 13 voix pour, 4 contre et 1 abstention et les chapitres 20, 21 et 23 qui comptabilisent 13 voix pour et 5 contre, adopte le budget primitif 2018 comme suit :

- * En fonctionnement : équilibré en dépenses comme en recettes à 1 264 859.00 €
- * En investissement : équilibré en dépenses comme en recettes à 585 221.00 €

Le budget est consultable au secrétariat de mairie et sur le site de la commune.

Délib n° 2018-13 - Réexamen du montant de l'I.F.S.E. pour l'année 2018

Considérant qu'un réexamen du montant de cette prime pour les agents communaux doit avoir lieu chaque année, le conseil, après en avoir délibéré, décide, avec 16 voix pour et 2 absentions de laisser les montants plafonds fixés l'année dernière.

Délib n° 2018-14 - Columbarium et jardin du souvenir : règlement intérieur et tarifs

Considérant qu'il convient de fixer des tarifs pour le jardin du souvenir et pour le columbarium et d'établir un règlement pour ces deux nouvelles structures, le conseil municipal, après en avoir délibéré et après lecture de projet de règlement du jardin du souvenir et du columbarium, décide :

- * fixer les tarifs suivants pour une case de columbarium avec 13 voix pour et 5 contre de :
 - 600 € pour 30 ans
 - 1000 € pour 50 ans

- * valider le règlement du jardin du souvenir et du columbarium et d'autoriser le Maire à prendre l'arrêté municipal correspondant avec 17 voix pour et 1 abstention.

Informations diverses

Le comité « habiter ensemble » annonce que les achats de bois et de pellets vont bientôt démarrer.

Le conseil valide l'intégration de deux nouveaux membres au sein du comité « améliorer le cadre de vie / environnement » : mesdames LABRUYERE et LE BRIS.

**L'intégralité des comptes rendus de conseil est consultable sur le site internet de la commune :
www.boultsursuipe.fr**